



L'Île-Bouchard
Sanctuaire Marial en Touraine



Paray-le-Monial
Sanctuaire du Sacré-Cœur de Jésus

**PELERINAGE
PAROISSIAL**



Ars-sur-Formans
Village du Saint Curé d'Ars

**Du lundi 20
au vendredi 24
mars 2023**

Description

❖ Le sanctuaire marial de l'Île-Bouchard

En décembre 1947, la Vierge Marie apparaît à quatre petites filles de la commune. A cette époque, la France est paralysée par une grève générale et le pays est au bord de la guerre civile. La Vierge Marie demande aux fillettes de prier pour la France et le lendemain, la grève générale est arrêtée. La Vierge Marie promet aussi de « *donner du bonheur dans les familles* ». Ce lieu de pèlerinage est reconnu officiellement par l'Église en 2001.

❖ Le village du Saint Curé d'Ars

Entre 1818 et 1859, saint Jean-Marie Vianney va n'être que l'humble curé d'un petit village des Dombes. Là, il réveille la foi de ses paroissiens par ses prédications mais surtout par sa prière et sa manière de vivre. En 1905, il est déclaré "patron des prêtres de France". En 1929, il est proclamé "patron de tous les Curés de l'univers".

❖ Le sanctuaire du Cœur de Jésus de Paray-le-Monial

Au 17^{ème} siècle, le Christ apparaît à une religieuse du monastère de la Visitation, sainte Marguerite-Marie Alacoque et lui présente son Cœur : « *Voici ce Cœur qui a tant aimé les hommes qu'il n'a rien épargné jusqu'à s'épuiser et se consommer pour leur témoigner son amour* ». Naît alors en France la dévotion du Sacré-Cœur de Jésus.

47 places – Inscription avant le 1^{er} janvier 2023*

Prix tout compris, car, logement, repas :

380€ (chambre double) ou **420€** (chambre simple)

* A partir de cette date, si le car n'est pas complet, nous ouvrirons le pèlerinage aux paroisses environnantes.

Bulletin d'inscription

Nom _____

Prénom

M. _____

Mme _____

Adresse _____

Tel. portable _____

Email _____

Chambre

Simple - 420€

Double - 380€

Païement

Possibilité de payer en 4 fois : novembre, décembre, janvier, février*

Avant le 31 décembre 2022

Arrhes de 100€ obligatoirement

+ 1^{er} versement* _____ €

ou Totalité, soit _____ €

À partir du 1^{er} janvier 2023

1^{er} versement* _____ €

ou Totalité, soit _____ €

Parrainage

Je ne peux pas participer au pèlerinage, mais je peux aider financièrement un pèlerin à y participer. Je donne : _____ €

Je participe au pèlerinage, et en plus je souhaite aider financièrement un pèlerin à y participer. Je donne : _____ €

* Date limite de la totalité du paiement : 1^{er} mars 2023.